REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 27 novembre 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du DSM

Crack à Genève: le canton renforce la réduction des risques et ouvre de nouvelles perspectives de traitement

Le département de la santé et des mobilités (DSM) présente un dispositif visant à répondre à la progression du crack à Genève. Un projet pilote thérapeutique, développé conjointement par l'office cantonal de la santé (OCS) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), viendra compléter l'action de l'association Première Ligne en matière de réduction des risques. Destiné aux personnes touchées par la toxicomanie et souffrant d'une dépendance sévère pour lesquelles les traitements conventionnels restent insuffisants, ce dispositif vise à favoriser leur stabilisation clinique et sociale ainsi que leur engagement durable dans les soins.

Une pression croissante sur les structures d'accompagnement

Depuis 2021, l'arrivée du crack prêt à consommer a accentué les besoins sanitaires et sociaux. Cette substance, dérivée de la cocaïne est particulièrement addictive et difficile à traiter, car aucun produit de substitution n'est à ce jour répertorié pour aider les usagers à se stabiliser. Au sein de l'espace d'accueil Quai 9, la proportion des usagers consommant du crack sur place est ainsi passée d'environ 25% en 2019–2020 à 62% dès 2022. En 2025, la structure a enregistré 42 017 consommations de crack, soit 57% de l'ensemble des consommations réalisées sur place.

Une politique publique basée sur la réduction des risques

Dans le cadre du plan cantonal d'action contre le crack, l'association Première Ligne assure une mission de santé publique essentielle auprès des personnes les plus vulnérables. Comme l'a souligné la Cour des comptes dans son rapport du 19 novembre, l'association remplit pleinement l'objectif de réduction des risques et son action a contribué à limiter les dommages sanitaires et sociaux liés à la consommation de crack et d'opioïdes, à maintenir le lien avec les usagers et à faciliter leur orientation vers les soins.

Une offre thérapeutique complémentaire

La réduction des risques doit s'articuler avec une offre de traitement adaptée aux formes les plus sévères de dépendance. A cet effet, le projet pilote développé par l'OCS et les HUG associe plusieurs approches thérapeutiques et neurologiques. Ainsi, les traitements médicamenteux, psychothérapies, accompagnement psychosocial et activités occupationnelles pourront être complétés par de la neuromodulation, notamment la

stimulation magnétique transcrânienne, ainsi que par la réalité virtuelle, en fonction du besoin médical des usagers.

Pour pallier l'absence de traitement de substitution, la prescription médicalement encadrée de cocaïne permettra de stabiliser les usagers afin de les amener vers les soins et ainsi réduire les risques psycho-sociaux dont les conséquences se manifestent dans l'espace public. Cette prescription s'inscrit dans un parcours thérapeutique individualisé qui repose sur une évaluation multidisciplinaire et un suivi médical rapproché. Une réévaluation régulière des prises en charge sera effectuée en fonction de l'évolution clinique de chaque patient.

Un déploiement progressif et une évaluation du dispositif

Présenté à l'office fédéral de la santé publique (OFSP), qui encourage le déploiement de ce projet pilote et approuvé par le Conseil d'Etat le 7 octobre dernier, le dispositif se déploiera progressivement début 2027 avec une première cohorte de dix à vingt patients volontaires. Un premier bilan au second semestre 2027 portera notamment sur la sécurité du dispositif, le maintien dans les soins, l'évolution de la consommation de crack de rue et la stabilisation sociale des patients.

Pour toute information complémentaire: Catharina Habsburg, responsable de communication, office cantonal de la santé, DSM, catharina.habsburg@etat.ge.ch.